

CULTURE

Arts Plastiques - Galerie Fernand Léger

Demande de subventions

EXPOSE DES MOTIFS

Historiquement, le Centre d'art d'Ivry était composé de deux entités : le service municipal galerie Fernand Léger et le CREDAC. Ces deux structures ont durant de longues années développé, sous l'impulsion des deux directeurs en poste à l'époque, un projet artistique complémentaire et équilibré dans un même lieu.

Les interrogations en matière d'art contemporain, leur mise en œuvre sur un territoire et l'arrivée de nouveaux pilotes de projets ont entraîné des évolutions qui ont remis en cause petit à petit l'équilibre artistique en place, créant de fait une confusion sur les projets et les moyens de leur mise en œuvre en terme d'organisation.

Durant cette période, le service municipal des Arts Plastiques (Galerie Fernand Léger) a manqué largement de visibilité. Aussi, la dernière période récente a été mise à profit afin d'interroger l'action et les orientations du service dans un souci de cohérence territoriale générale.

Le positionnement artistique de la ville d'Ivry-sur-Seine, par sa spécificité autour de l'art public, met ce territoire dans une dynamique qui profite au public Ivryen, participe à l'éducation artistique des citoyens et permet à la ville d'être reconnue au delà de son propre territoire.

La création d'une agglomération entre les trois communes (Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi), interroge sur l'élargissement potentiel du champ d'action et de coordination artistique. Des projets reliant les trois communes sont à faire émerger et à mettre en valeur. Le projet du Boulevard des Arts fait partie de cette ligne de liaison artistique. Des contacts avec les responsables artistiques de Choisy et Vitry sont en cours, pour affiner cette réflexion de partenariat.

Sous le signe de Fernand Léger, le service Arts Plastiques se veut un concept et des lieux de proximité, ouverts à tous, destinés à l'enseignement des arts plastiques, à la production, à la diffusion de la création, à l'interrogation et à la sensibilisation de la place de l'œuvre dans l'espace public.

Le service véhicule à travers ses prérogatives :

- un projet en perpétuel développement et transformation, à l'image de l'évolution de la ville et à son identité artistique,
- des espaces ancrés sur le territoire, ouvert à tous, proches des Ivryens.

C'est le fondement du service Arts Plastiques.

Les missions artistiques et d'action culturelle du service arts plastiques se déclinent en :

- la formation artistique pour un public amateur,
- l'art public, la bourse d'art et le patrimoine artistique,
- les événements artistiques, la relation, l'accompagnement de projets et l'attribution des ateliers et ateliers logement.

Par ce choix, le service Arts Plastiques vise à travers ses actions à :

- développer les pratiques artistiques amateurs, avec une attention particulière pour les enfants et les jeunes s'impliquant ainsi dans la politique éducative locale (PEL), avec l'objectif de mettre en application un programme pédagogique évolutif et adapté à chaque tranche d'âge,
- développer davantage les partenariats avec l'éducation nationale pour la sensibilisation aux pratiques et à la formation artistique dans les écoles, mais aussi en ouvrant ses ateliers et le musée en plein air aux écoles,
- favoriser la découverte et l'accès aux arts plastiques et visuels dans leur diversité, par la confrontation avec des œuvres et des idées novatrices,
- donner accès à des connaissances, à des savoirs artistiques, aux pratiques diversifiées et à la formation de l'esprit critique, proche de chez soi,
- donner à voir, avec des espaces d'exposition de proximité, pour interpeller et susciter le désir et la curiosité créative, tirant vers le lieu central,
- préparer les générations futures à la lecture des œuvres visuelles et à l'appropriation des notions techniques et artistiques,
- enrichir et développer le sens critique, nourrir l'esprit et préparer à la maîtrise de son espace, ses formes et ses couleurs,
- clarifier les perspectives et avoir « le déclic » artistique,
- avoir un maillage artistique du territoire, en prenant un point central et des lieux décentralisés sur le reste de la ville.

Pour soutenir cette dynamique artistique municipale, je vous propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne, de la région Ile-de-France, de l'Etat, des institutions de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel.

Cette démarche vient en appui aux efforts de la collectivité et met par la même nos actions artistiques dans une visibilité plus importante.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

CULTURE

Arts Plastiques - Galerie Fernand Léger

Demande de subventions

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du service Arts Plastiques/Galerie Fernand Léger, notamment axé sur la formation artistique pour un public amateur, l'art public/le musée en plein air et la bourse d'art, les évènements artistiques, la médiation et les relations avec les artistes,

considérant qu'il convient de soutenir l'action artistique du service municipal Arts Plastiques/galerie Fernand Léger,

considérant qu'il est nécessaire, pour la réalisation de ce projet, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne, de la région Ile-de-France, de l'Etat, des institutions de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 44 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne, de la région Ile-de-France, de l'Etat, des institutions de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel pour la réalisation du projet du service municipal Arts Plastiques/galerie Fernand Léger susvisé.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et notamment à signer tous les actes y afférant.

ARTICLE 3: DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 6 FEVRIER 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 6 FEVRIER 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 1^{ER} FEVRIER 2013